

Place de la santé au travail en médecine générale

Le travail : un déterminant de santé important

Selon les modèles des déterminants de santé tels que celui de Dahlgren et Whitehead, la santé n'est pas déterminée uniquement par des déterminants biomédicaux, mais par différents facteurs socio-environnementaux parmi lesquels le travail occupe une place importante (1).

Il est possible d'appréhender l'impact du travail sur la santé à travers plusieurs aspects et indicateurs :

- Le travail peut par exemple expliquer une part des inégalités sociales de santé :
 - o Les inégalités d'espérance de vie entre les catégories sociales sont un des reflets de l'impact du travail sur la santé.¹
 - o Il existe une grande variabilité des conditions de travail en fonction de la catégorie socioprofessionnelle (2).²
- Les maladies et accidents liés au travail permettent d'évaluer imparfaitement le poids du travail sur la santé :
 - o La problématique des pathologies liées au travail est souvent réduite à la question des maladies professionnelles (47.000 cas en 2021) et des accidents de travail (604.000 en 2021) (3). Ces chiffres ne représentent pourtant que la seule part des affections déclarées et reconnues comme en lien avec le travail, sous-estimant grandement la part des affections réellement causées et/ou aggravées par le travail.³

¹ Ainsi, à 35 ans, il y a plus de 6 ans d'écart un homme cadre peut espérer vivre 6 ans de plus qu'un ouvrier (84 ans contre 77,6 ans).

² En effet, les ouvriers sont d'avantage exposés à certains risques professionnels puisque 64 % d'entre eux sont exposés à au moins 3 contraintes physiques contre 7 % des cadres (2). En revanche, le fait de s'interrompre pour effectuer une tâche non prévue concerne au contraire d'avantage de cadres (73 %) que d'ouvriers (51 %).

³ Les affections liées au travail concernent principalement les affections de l'appareil locomoteur, les pathologies mentales et les cancers. Ainsi en 2022 dans les Pays de la Loire, la prévalence des affections de l'appareil locomoteur liées au travail était estimée à 5,5 % et celle de la souffrance psychique liée au travail à 6,2 % (4).

Ces exemples permettent d'évaluer le poids du travail sur la santé des populations mais également des individus. Les médecins généralistes qui reçoivent des patients qui présentent ce type de problèmes de santé sont fréquemment confrontés, parfois sans le savoir, aux conséquences du travail sur la santé.

La place de la santé au travail est souvent minimisée dans la pratique du médecin généraliste

La santé au travail est un domaine dans lequel les médecins généralistes se sentent peu à l'aise. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cela : peu enseignée dans le second cycle des études médicales elle est ensuite principalement enseignée en stage durant l'internat ce qui rend en partie cet apprentissage dépendant des connaissances et compétences des maîtres de stage. Or la santé au travail est souvent réduite à la rédaction des certificats (arrêt de travail et accident de travail / maladie professionnelle) et donc assimilée à de l'administratif ce qui ne la rend pas attractive. La complexité de cette mission de rédaction des certificats est d'ailleurs elle-même sous-estimée.

En France, près de 8 % des consultations de médecine générale aboutissent à la prescription d'un arrêt de travail, et trois quarts sont prescrits par les médecins généralistes (5,6). Mais même si les médecins généralistes prescrivent quotidiennement des arrêts de travail, cet acte est plus complexe qu'il n'y paraît. En effet, il s'agit de se prononcer sur les capacités à travailler du patient. Il est donc nécessaire de s'interroger sur les capacités fonctionnelles, physiques et psychiques, nécessaires à la réalisation d'une activité professionnelle donnée et à l'impact du travail sur la santé ; celui-ci pouvant être tout aussi bien positif que négatif. Il ne s'agit donc pas seulement d'extraire le patient de son milieu professionnel, mais d'intégrer l'arrêt de travail dans le projet thérapeutique élaboré conjointement avec le patient. De plus, les arrêts de travail sont susceptibles, lorsqu'ils se répètent et/ou se prolongent d'entraîner un risque de désinsertion professionnelle et nécessitent donc une attention particulière des médecins.

Le médecin généraliste est également souvent sollicité pour la rédaction d'un certificat médical initial dans le cadre d'une demande de reconnaissance en accident de travail ou en maladie professionnelle. Cependant, outre la constatation des lésions et le fait de les relier à une cause professionnelle, il est nécessaire d'expliquer les démarches et ses conséquences d'une telle déclaration au patient, ce d'autant que la déclaration en maladie professionnelle n'est pas toujours dans l'intérêt du patient.

La santé au travail est pourtant au cœur des compétences du médecin généraliste

Les problématiques de santé au travail font partie du quotidien des médecins généralistes. La question du travail peut être abordée de manière générale à l'occasion de la plupart des motifs de consultation, et l'est parfois de manière plus spécifique, notamment à l'occasion de la prescription d'un arrêt de travail,

de la prise en charge d'une pathologie liée au travail, de l'accompagnement à la déclaration en maladie professionnelle ou en accident de travail, du maintien en emploi, du suivi post professionnel, etc.

Le concept d'approche globale et le modèle biopsychosocial de la santé, au cœur des compétences des médecins généralistes, invitent à prendre en compte la situation de travail dans la prise en charge des patients en médecine générale.

La santé au travail ne saurait donc pas se réduire à la rédaction de certificats et mobilise au contraire des compétences multiples :

- Repérer une éventuelle origine professionnelle face aux pathologies présentées par les patients
- Évaluer les répercussions professionnelles d'une pathologie, qu'elle soit liée ou non au travail
- Prescrire un arrêt de travail en mesurant la balance bénéfices risques
- Prendre en charge les déclarations de maladie professionnelle ou d'accident du travail
- Repérer les situations à risque de désinsertion professionnelle
- Participer, parfois en l'initiant, au plan de maintien en emploi
- Collaborer avec les médecins du travail, les services de santé au travail et les médecins conseils.

Conclusion

Le médecin généraliste est souvent le premier professionnel consulté par les patients présentant une problématique de santé au travail et doit ainsi faire face à de multiples situations et questionnements. La connaissance du patient et la construction d'une relation singulière ainsi que l'approche globale que lui apporte le suivi lui permettent a priori d'être compétent pour prendre en charge ces problématiques. Ainsi, le médecin généraliste est amené à rencontrer des patients avec des problématiques telles que la souffrance psychique au travail, les troubles musculosquelettiques, etc., mais également des pathologies dermatologiques, respiratoires ou encore ORL. Ces pathologies peuvent faire l'objet d'une reconnaissance en maladie professionnelle ou accident de travail et nécessitent d'accompagner le patient pour faire valoir ses droits. Mais qu'elles soient liées ou non au travail, un certain nombre d'affections peuvent réduire les capacités fonctionnelles de travail et ainsi poser des problèmes de maintien en emploi. Par ailleurs, c'est en collaborant avec les services de prévention et de santé au travail que le médecin généraliste pourra accompagner au mieux ses patients.

Références

1. World Health Organization. Division of Health Promotion E. Glossaire de la promotion de la santé [Internet]. Organisation mondiale de la Santé; 1998 [cité 29 août 2023]. Report No.: WHO/HPR/HEP/98.1. Disponible sur: <https://apps.who.int/iris/handle/10665/67245>
2. Conditions de travail – Emploi, chômage, revenus du travail | Insee [Internet]. [cité 5 sept 2023]. Disponible sur: <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5391998?sommaire=5392045>
3. Rapports annuels [Internet]. [cité 7 déc 2022]. Disponible sur: <https://assurance-maladie.ameli.fr/qui-sommes-nous/publications-referance/assurance-maladie-risques-professionnels/rapports-annuels>
4. Bournot MC, Goupil MC, Brochard AS, Tassy V, Homère J, Delézire P, et al. Surveillance des maladies à caractère professionnel. ORS Pays de la Loire - Santé Publique France; 2022 janv.
5. Arrêts maladie : état des lieux et propositions pour l'amélioration des pratiques [Internet]. ANAES; Disponible sur: <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/074000075/index.shtml>
6. Kandel O, Duhot D, Very G, Lemasson JF, Boisnault P. Existe-t-il une typologie des actes effectués en médecine générale ? Rev Prat Médecine Générale. 2004;(656-57):781-4.